

AVIS GÉNÉRAL DE MARCHÉS PUBLICS
 (MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)
EXERCICE FISCAL 2025 /2026

NOM DE L'INSTITUTION : Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA)

Date de la version : 16 Janvier 2026

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No. ¹	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TPI Trésor public fonction. : TPF Fonds propres : FP Fonds Externe : FE	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)
08	Acquisition de matériels informatiques	TF	251	15,000,000.00HTG	F	PRAL	Dec25	Fev.26	Non
10	Erection des clôtures des bureaux départementaux du Nord-Est et du Sud et du gabionnage du terrain du bureau dptal Sud	TI	4111-1-11-50-16	55,000,000.00HTG	T	AOON	Jan26	Mars26	Oui
11	Entretien et nettoyage du bâtiment central *	TF	290	14,400.000.00HTG	S	PRAL	Janv26	Mars26	Non

(1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P

(3) Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;

Autres sigles possibles : Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à pré qualification : ANPQ, Appel international à pré qualification : AIPQ

NB : Les marchés de gré à gré ne sont pas publiés dans cet avis, conformément au paragraphe 5.2 de l'arrêté du 26 octobre 2009 fixant les modalités d'application de la loi du 10 juin 2009 sur les marchés publics et il en de même des marchés de défense ou de sécurité nationale en vertu de leur caractère particulier.



¹ Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) peuvent ne pas se suivre dans le présent document ; ils correspondront aux numéros dans le PAPMP. Le numéro de chaque projet fera partie du 6^e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPM et définitif dans le PAPMP.